N°10 MAI-JUIN 2021

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

La voix du Département

Magazine d'information du Conseil départemental



COOPÉRATION RÉGIONALE

QUAND MAYOTTE RAYONNE







Des élus unis pour les Jeux des îles **p.2**

Départementalisation, un anniversaire célébré **p.4-5**

Économie bleue, une stratégie pour le Département **p.10**



Jeux des Jeunes et des Iles : une démarche commune des élus

Dans un courrier commun en date du 2 mars 2021, à l'initiative du président du Conseil départemental, les parlementaires de Mayotte, le président de l'association des Maires et celui du CROS s'adressent au Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des sports Jean-Michel Blanquer. Les élus demandent au gouvernement de confirmer son soutien à une démarche collective visant à permettre à Mayotte d'accueillir les Jeux des Jeunes de 2025 et ceux des Iles de 2027, *«et d'indiquer les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour garantir le succès de ce chantier capital en cette période cruciale pour le développement de Mayotte».* La candidature de Mayotte pour l'organisation des jeux des jeunes de 2025 et des Jeux des Iles en 2027 constituerait donc une opportunité sans précédent pour le territoire *«qu'il convient d'accompagner par un programme financier spécifique afin de permettre de développer pour Mayotte, une politique d'aménagement inclusive en matière d'équipements structurants et favoriser ainsi le rayonnement et l'attractivité du territoire»* notent les élus dans ce courrier.



Devenir assistant(e) familial(le) ou maternel(le)

La Direction générale adjointe santé famille et enfance recherche des assistant(e)s familiaux et maternel(le)s. Deux brochures illustrées détaillent les grandes lignes de ces professions, les missions détaillées, les formations et agréments nécessaires et bien sûr les procédures de recrutement. La capacité d'accueil du Département au 31 décembre 2016 était de 326 places. Elle est aujourd'hui de 826 places, un effort considérable conduit ces dernières années (plus de 150%). Si plus de 500 places supplémentaires ont été créées, ce chiffre reste insuffisant, loin des 1 200 places nécessaires. Vous êtes intéressés par ces métiers ? **Un numéro : 06 39 27 51 40. Mail : celluleagrement.pmi@cg976.fr** pour obtenir un dossier de demande d'agrément et participer à une réunion d'information



Signature du GIP « l'Europe à Mayotte »

La signature officielle de la convention du GIP (groupement d'intérêt public) « l'Europe à Mayotte » s'est déroulée le 6 avril, entre le Président du Conseil départemental, Soibahadine Ibrahim Ramadani et le Préfet, Jean-François Colombet. C'est un partenariat entre le Département et l'État, pour gérer les fonds européens en cours et à venir. L'objectif est de travailler ensemble dans une même structure, de partager sur la nouvelle programmation 2021-2027, mais aussi de préparer le transfert d'autorité de gestion – actuellement à l'État – au Département. Le GIP aura son siège au Conseil départemental et sera présidé au cours des 3 premières années d'exercice par le Préfet, puis par le Président du Département.



Une campagne d'envergure contre les violences sexuelles

À l'initiative du collectif associatif CIDE (convention internationale des droits de l'enfant), une campagne de sensibilisation contre les violences sexuelles sur mineurs va être lancée autour du mois de septembre à Mayotte en partenariat avec divers acteurs institutionnels et associatifs, tels que le Conseil départemental, la Préfecture, le Rectorat, l'ARS, Haki Za Wanatsa, Mlezi Maoré, Caritas France, Apprentis d'Auteuil, pour ne citer qu'eux. Un appel à projet a d'ores et déjà été lancé par le Rectorat dans le cadre de cette campagne, invitant l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à s'interroger plus particulièrement sur l'article 19 de la CIDE : « la protection des enfants contre toute forme de violence physique ou mentale, sexuelle ou affective ». Un questionnaire préparatoire à la campagne de sensibilisation est également disponible sur le site **wamitoo.yt**, auquel l'ensemble de la population mahoraise est invitée à participer pour s'informer et aider la campagne à mieux répondre aux problématiques rencontrées sur notre territoire.



Les modalités du scrutin départemental 2021

Les prochaines élections départementales, initialement prévues le 13 et le 20 mai sont organisées le 20 et le 27 juin du fait de la crise du COVID 19. Destinées à renouveler les conseillers départementaux (anciennement conseillers généraux), elles sont organisées tous les six ans selon un mode de scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours.

À Mayotte, 26 sièges sont à pourvoir dans 13 cantons. Chaque canton élit un binôme d'une femme et d'un homme. Leurs suppléants doivent également constituer un binôme de sexes différents. Une fois élus, les deux membres du binôme exercent leur mandat indépendamment l'un de l'autre.

Pour être l'élu au premier tour de scrutin, un binôme doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, l'élection est acquise au binôme qui comporte le candidat le plus âgé.

Pour qu'un binôme puisse se présenter au second tour, il doit avoir obtenu au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% des électeurs inscrits dans le canton. Nouveauté cette année, un électeur peut présenter son bulletin et deux procurations. Des mesures sanitaires vont également s'appliquer.

Edité par la Direction de la communication du Conseil départemental de Mayotte
8, Bd Halidi SÉLÉMANI, B.P. 101 97645 MAMOUDZOU CEDEX Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
Mail : dir.com@cg976.fr - ***www.cg976.fr*** - Directeur de publication : Soibahadine Ibrahim Ramadani - Directeur de la rédaction : Bruno Cohen-Bacrie Coordination et rédaction : Lydia Charmont - Rédaction : Anfiya Assoumani-Bé, Abhar Ali Charif, Assani Moussa, Darouèche Chadouli Comité de lecture : Anrchidine Bacar Conception artistique : Saïd Ibrahim - Mise en page : Dayane Nourdine Photographies : Cg976, Banque d'image de Mayotte, Azla Bacar - Impression : Imprimah - Exemplaires : 5000 ex - Dépôt légal : mai/juin 2021 - Issn : 2261-2408

DEUX QUESTIONS À



Soibahadine Ibrahim Ramadani,

Président du Conseil départemental de Mayotte

Vous avez été à l'origine de plusieurs démarches collectives ces dernières semaines ?

Avec les parlementaires et le président de l'association des maires, j'ai effectivement écrit au premier ministre, le 26 janvier 2021, pour réclamer que Mayotte soit déclarée en état d'urgence sécuritaire. Aujourd'hui, la population, lassée, réclame de l'Etat, une réponse forte à la hauteur de cette crise inédite, lui avons-nous indiqué, en souhaitant une réponse calquée sur ce qui est fait dans le domaine sanitaire, concentrant des moyens humain, logistiques et financiers. Les évènements dramatiques survenus ces dernières semaines me confortent dans la conviction d'une démarche qui soit à la hauteur de ces enjeux, majeurs pour les mahorais. Nous avons également rappelé au premier ministre l'urgence que l'Etat pose enfin les bases d'une véritable coopération avec l'Union des Comores, reposant sur les problématiques de sécurité, de justice, de santé, d'éducation et d'économie. Dans un courrier du 16 avril 2021 qu'il m'a par ailleurs adressé, le président du Sénat Gérard Larcher annonce la création d'une mission d'information à Mayotte, dont les travaux permettront d'examiner le lien entre la question migratoire et la sécurité des mahorais. Je me félicite que nous ayons été entendus par le président du Sénat sur cette question essentielle, très soucieux des derniers évènements dramatiques ayant endeuillé le territoire et de la sécurité quotidienne des habitants. Une mission sur la jeunesse est également annoncée par le ministre des Outre-Mer. Tous les habitants de Mayotte doivent pouvoir vivre dans la paix et la sérénité, sans lesquelles il n'est pas de véritable liberté.

La Voix du Département traite de la coopération régionale. Un sujet qui vous est cher ?

Tout particulièrement en effet, car j'ai la conviction que Mayotte peut revendiquer une place de tête de pont dans l'océan indien, en s'appuyant sur ses atouts naturels, en particulier la proximité géographique et culturelle. La convention que nous venons d'officialiser avec deux régions de la République de Djibouti témoigne de cette volonté d'échanger nos savoirs-faire et nos expériences. La politique d'ouverture progressive de bureaux de la coopération décentralisée à Madagascar, au Mozambique où devrait, je l'espère, émerger un important projet gazier, demain aux Seychelles, le travail conduit pour doter notre territoire d'un Centre d'études de langues s'inscrivent dans la même volonté. Nous avons d'ores et déjà, renforcé notre influence grâce à un dialogue constructif et permanent avec les autorités nationales et une plus grande présence dans l'Océan indien et l'Afrique de l'Est. Nous disposons aujourd'hui à travers le Cadre Stratégique de Coopération décentralisée et d'action internationale, adopté il y a trois ans d'une politique plus claire dans ce domaine.

« Mission d'information du Sénat à Mayotte : nous avons été entendus »

EN IMAGES

L'hémicycle se refait une beauté. Ce lieu emblématique de la vie départementale fait l'objet d'importants travaux intérieurs (sièges, éclairages, mobilier…) et extérieurs (étanchéité) à hauteur de 1,2 millions d'euros. Un aperçu de son futur look.



Le Conseil Départemental de Mayotte, l'ADIM et les acteurs économiques se félicitent que Mayotte ait obtenu le Label French Tech. Un label attribué par les autorités françaises à des pôles reconnus pour leur écosystème de startups, ainsi qu'une marque commune utilisable par les entreprises innovantes françaises.

La réalisation de 10 opérations de PMI est un des axes forts de l'action sociale. Après celles d'Acoua, de Combani, inaugurée, celle de Bandrélé achevée, celle de Koungou est en cours de travaux. Un effort important consenti en direction des familles.



EN BREF

Voix du Département, rendez-vous très bientôt

Cette Voix du département, n°10, est la dernière de la mandature, à l'approche du scrutin départemental. Cette nouvelle formule trimestrielle, de 12 pages, a permis de traiter de sujets diversifiés : l'attractivité et l'économie, la protection de la biodiversité, les infrastructures, la situation financière, la coopération, la gestion de la pandémie… Des portraits y sont régulièrement proposés. La maquette, plus aérée et colorée, propose des contenus plus attractifs et diversifiés. La Direction de la communication s'est attachée à vous proposer un magazine de service public à retrouver en ligne sur **www.cg976.fr** et au second semestre pour les prochains numéros.





10 ans de la départementalisation



Le 31 mars dernier, la chaîne Mayotte 1ère s'est déplacée au Conseil départemental d'où elle a diffusé tous ses programmes, à l'occasion des 10 ans de la départementalisation. Un grand débat sur le bilan de ces 10 ans s'est notamment tenu en direct de l'hémicycle Younoussa Bamana. La Voix du Département fait le point sur la question.











Une collectivité à assemblée unique, des compétences partiellement exercées

Dix ans de départementalisation ! C'est en mars 2011 que Mayotte est devenue le 101ème département français, le 5ème d'Outre-Mer et la 9ème Région Ultrapériphérique de l'Union européenne.

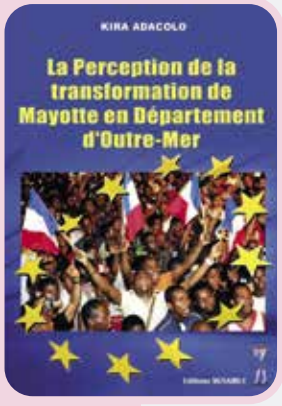
Les institutions décentralisées de l'État sont la région, le département, la commune et leurs groupements. Sur l'ensemble du territoire, la région et le département sont des entités distinctes avec chacune une assemblée, des compétences propres et des modes d'élections particuliers. En revanche, la collectivité territoriale unique est dotée d'un statut particulier au sein de laquelle une seule assemblée exerce, sur son territoire, les compétences dévolues à la région et au département. Ce mode d'administration s'applique à Mayotte (depuis 2011), à la Guyane et la Martinique (depuis les élections régionales de 2015), ainsi qu'à la Corse (depuis le 1er janvier 2018).

En effet, lors du référendum du 29 mars 2009, la question posée renfermait déjà ce statut particulier qui préconise la dualité des fonctions régionale et départementale : *« Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée Département, régie par l'article 73 de la Constitution, exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-Mer ? »*
Ainsi, la départementalisation de Mayotte prit effet en mars 2011. Et c'est en janvier 2014 que Mayotte est devenue Région Utlra-Périphérique (RUP).

Témoignage : Dix ans de départementalisation

UN OUVRAGE SUR LA DÉPARTEMENTALISATION

Dix ans après la création du Département de Mayotte et au moment où l'on s'apprête à renouveler le Conseil départemental (juin 2021), un nouvel ouvrage de Kira Bacar Adacolo est en cours de publication aux éditions universitaires Connaissances & Savoirs : *«Essai d'évaluation de la départementalisation de Mayotte».*
C'est après l'accession de Mayotte au statut de DOM le 31 mars 2011 que Kira Bacar Adacolo a publié son premier livre en novembre 2011, aux éditions Menaibuc. L'ouvrage est consacré à l'analyse socio-politique et institutionnelle de cette réforme majeure du statut de Mayotte. En effet, *«La Perception de la transformation de Mayotte en Département d'Outre-Mer»* fait état des spécificités et dispositions transitoires inhérentes à la départementalisation.











Des propositions du Ministre des Outre-mer pour la «loi programme Mayotte»

Le 31 mars a eu lieu un temps d'échange dans l'amphithéâtre du lycée des Lumières de Kaweni, avec Sébastien Lecornu, ministre des Outre-mer accompagné des sénateurs Thani Mohamed et Hassani Abdallah, en présence de la 1ère Vice-présidente du Conseil départemental Fatima Souffou, du Préfet Jean-François Colombet, ainsi que des maires de Mayotte.

Ce rendez-vous en visio-conférence a donné l'occasion au ministre et aux élus de s'exprimer à l'occasion des 10 ans de la départementalisation. Le ministre a rappelé la fraternité et l'attachement de Mayotte à la République française, qui n'est plus à débattre. Il a également salué la continuité républicaine assurée depuis 2011, ainsi que les efforts importants qui ont été faits depuis sur le budget de l'État, également les efforts accomplis sur les différentes formes d'intervention de l'Union européenne, qui marquent en plus l'attachement des mahorais à une autre citoyenneté : la citoyenneté européenne.

Pour le ministre, l'objectif principal de cet échange était de dresser des perspectives pour les 10 années à venir, notamment sur 3 points : l'accélération de la départementalisation et de la convergence sociale ; le renforcement du régalien et un changement d'approche concernant les questions migratoires ; ainsi que le besoin d'infrastructures pour réussir la départementalisation à moyen et long terme.

Un calendrier proposé par le Ministre donne le point de départ d'une consultation rapide, efficace et sur-mesure de l'ensemble des forces vives de Mayotte sur 2 mois, jusqu'au 1er juin, où il s'agira de faire remonter des propositions.

Lors des prises de parole des élus, la Vice-présidente a salué les avancées dont a bénéficié le territoire depuis 10 ans, tout en pointant des axes d'amélioration importants dont la dotation régionale, la situation de pauvreté des mahorais (surtout des retraités), l'implication dans les instances et le statut de Mayotte au niveau de l'Océan Indien et du Canal du Mozambique, ainsi que le besoin d'un plan solide pour la question migratoire.

Une nouvelle visioconférence est prévue début mai, qui permettra de commencer à formaliser des pistes et des thèmes pour poser les bases d'un projet de «loi programme Mayotte» dont un calendrier de concertation a été défini depuis.



Une exposition au siège

Le 31 mars 2011, Mayotte devient un département. L'île obtient ce statut après une longue attente et à la demande de la population depuis les années 1960. Découvrez durant le mois de mai, dans les locaux du siège du Département, une exposition sur la départementalisation en 4 panneaux qui retrace les dates clefs, quelques-uns des grands chantiers et enjeux, ou encore le prodigieux parcours de Younoussa Bamana. Une exposition pour se rafraichir les neurones quant à ce processus institutionnel que le Département souhaitait valoriser à la faveur de cet anniversaire.

Une stratégie internationale pour Mayotte

Et si Mayotte, petit «caillou» posé dans l'océan indien, pouvait jouer un rôle à l'échelon régional et plus encore ? C'est l'intuition de ce cadre de coopération stratégique, issue d'une délibération fondatrice du 17 octobre 2018. Trois grands axes orientent la démarche départementale : renforcer la présence et l'influence de Mayotte dans la zone par le développement d'une véritable diplomatie territoriale ; renforcer les échanges socio-économiques et culturels avec les pays voisins pour « l'enrichissement » de Mayotte et enfin renforcer les capacités du Conseil départemental pour la mise en œuvre de ce cadre stratégique.
Plusieurs exemples sont illustrés dans ce dossier : la coopération avec deux régions de Djibouti, exemple de ce qui est possible à cette échelle ; les postes de volontaires proposés dans des pays voisins ; la politique d'ouverture de bureaux de la coopération décentralisés dans plusieurs pays de la zone ; l'ouverture d'un centre d'apprentissage des langues.
Autour de ces objectifs, prennent corps plusieurs enjeux pour l'attractivité du territoire autour de la piste longue ; du développement de la ressource santé ; de la volonté d'aller vers une université de plein exercice, Mayotte pouvant réunir les conditions d'être une véritable base arrière du projet gazier au Mozambique, avec des retombées potentiellement très fortes.

BUREAUX DÉLOCALISÉS

Mayotte s'installe dans la region



Dans le cadre de son plan de mandature 2015/2021, le Conseil départemental a défini la coopération parmi ses axes prioritaires. Le 17 octobre 2018, l'Assemblée départementale a adopté son Cadre stratégique de coopération décentralisée et d'action internationale. Celui-ci vise à favoriser l'intégration de Mayotte dans son environnement régional et à faire de la coopération régionale, un atout majeur au service du développement du territoire et de sa population.

Une stratégie internationale pour le développement de Mayotte

L'une des priorités est de renforcer la présence et l'influence de Mayotte dans la zone par le développement d'une diplomatie territoriale. L'objectif : mieux connaître les pays voisins et se faire connaître pour une reconnaissance mutuelle afin d'affirmer le dynamique d'intégration régionale et parvenir à l'acceptation de Mayotte en tant qu'entité française à part entière dans l'océan indien.Ainsi, à l'occasion de la Conférence régionale de coopération qui s'est tenue le 27 octobre 2018 à Saint-Denis de la Réunion sous l'égide de la Ministre des Outre-mer et l'Ambassadeur délégué à la coopération zone Océan indien, le Président du Conseil départemental de Mayotte faisait le constat d'une méconnaissance réciproque. Aussi, convient-il pour le Département avec l'appui de la diplomatie française de faire preuve de pédagogie auprès des instances régionales et internationales en expliquant ce qu'est Mayotte et pourquoi elle a choisi librement de lier son destin à la France et pourquoi la France a choisi librement de lier son destin à celui de Mayotte. La seconde priorité retenue entend renforcer les échanges socio-économiques et culturels avec les pays voisins pour un apport réciproque.

L'ouverture de bureaux dans les régions avoisinantes

Le Département a instauré un programme d'ouverture de bureaux de coopération décentralisée dans les pays environnants. C'est



au regard de ces deux priorités que sont mis en place le recrutement de Chargés de mission du Conseil départemental dans les ambassades de France de la zone et l'ouverture de représentations non-diplomatiques de Mayotte dans les pays ciblés en coordination avec les partenaires économiques. Une délibération du 29 mai 2019 acte cet objectif. Trois modalités sont retenues pour la représentation de Mayotte dans les pays environnants:

La mise à disposition d'agents au sein des Ambassades de France

Il s'agit de développer une présence permanente de Mayotte dans les territoires de la zone à travers le réseau des Ambassades de France et de renforcer la connaissance des pays environnants et de leurs acteurs par Mayotte pour mieux identifier les opportunités. Sont priorisés : Madagascar, les Comores, les Seychelles et le Kenya. A cet effet, l'Ambassadeur de France à Madagascar en partenariat avec le Président du Conseil départemental ont lancé l'ouverture du premier bureau de la coopération décentralisée du département au sein des locaux de l'Ambassade. Ce bureau a été officiellement inauguré le 20 février 2020, en présence du ministre des Affaires étrangères et de l'Europe, Jean-Yves Le Drian.

La représentation non diplomatique de Mayotte

Il s'agit de développer la présence de Mayotte dans les territoires cibles pour l'identification d'opportunités au profit du développement économique et rayonnement culturel de Mayotte au sein de bureaux propres à Mayotte. Sont priorisés : Djibouti (République avec laquelle des conventions régionales existent), le Mozambique et la Tanzanie.

La représentation non diplomatique de Mayotte en mutualisation avec la Région Réunion

Cette mutualisation s'inscrit dans le cadre de la déclaration d'intention de coopération signée le 9 octobre 2019 entre les exécutifs du Conseil départemental de Mayotte et du Conseil régional de la Réunion. Est priorisé l'Afrique du Sud. Les représentations non diplomatiques peuvent bénéficier d'un cofinancement partiel européen.

À terme, un minimum de 9 agents de catégorie A et/ou A+ (attachés et/ou administrateurs) seront recrutés au sein des représentations.

PAROLE D'ELU



Mohamed Sidi,

6e vice-président coopération décentralisée et affaires européennes

« La coopération régionale était au cœur du plan de mandature 2015-2021 que nous avons décliné. C'était un engagement – tenu – cher au président. Le 17 octobre 2018, notre Assemblée a adopté un cadre stratégique de coopération et d'action internationale, donnant ainsi corps à cet engagement. Pour Mayotte, la coopération comporte de très nombreux atouts : elle permet en effet de renforcer notre intégration régionale, d'élargir le « marché » intérieur en offrant de nouvelles opportunités aux entrepreneurs locaux, de favoriser la découverte d'autres horizons pour les jeunes mahorais, enfin, de contribuer, même modestement, au développement des pays de la zone, en mettant à leur disposition les ressources humaines et techniques qui existent ici. Les acquis et résultats sont nombreux : nous avons ainsi lancé un programme d'ouverture de bureaux de la coopération décentralisée à Madagscar, au Mozambique et en Tanzanie ; nous avons initié un programme de coopération avec les régions de Tadjoura et Ali Sabieh, à Djibouti, nous venons d'ailleurs d'officialiser la convention qui nous lie pour ces échanges ; nous avons présidé – pour la 1e fois dans l'histoire de Mayotte – les Régions ultrapériphériques, en accueillant la XXVe Conférence chez nous dans un format inédit, compte tenu de la crise sanitaire. Nous restons attentifs à défendre les intérêts des RUP et les spécificités de Mayotte auprès des autorités nationales et des institutions européennes. Nous accompagnons enfin le projet gazier au Mozambique avec un ambitieux programme de travaux et la volonté de faire de Mayotte une véritable base arrière avec des retombées importantes pour notre territoire ».

Un Centre d'Étude de Langues pour Mayotte



Pour répondre à l'objectif d'intégration de Mayotte dans sa région, le Conseil départemental a délibéré en faveur de la création d'un Centre d'Étude de Langues (CEL) à Mayotte, en coopération avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). Ce CEL a ouvert ses portes au mois d'avril à Mamoudzou, quartier M'gombani, et propose des formations certifiantes avec notamment des cours de Français (FLE), d'Anglais, et bientôt de Portugais et de Swahili.

Le CEL est le premier opérateur national de formation en langues étrangères pour adultes. Avec plus de 130 sites de formation sur tout le territoire métropolitain et les DOM, ce réseau coordonné par CCI France n'était pourtant pas implanté à Mayotte jusqu'à présent, d'où le désir de la collectivité d'accompagner la CCI de Mayotte pour mettre en place un tel centre sur notre territoire. La particularité de ce CEL à l'échelle nationale est qu'il sera le seul à proposer une formation en Swahili.Les sessions de formations sont prévues sur 8 semaines, avec des passages d'examens écrits et oraux ; des séjours linguistiques seront également organisés 3 fois par an pour compléter les formations, dans des pays de la côte est de l'Afrique où sont parlées les langues étudiées : le Mozambique (portugais), la Tanzanie (Swahili, anglais), le Kenya et l'Afrique du Sud (anglais).

COOPÉRATION AVEC DJIBOUTI

Les conventions avec les régions d'Ali Sabieh et Tadjourah signées



Signature officielle et à distance des conventions avec les deux régions de Djibouti



2018, les jeux des jeunes de l'Océan Indien à Djibouti avec une délégation de l'océan indien.



Juillet 2019, une délégation de Tadjourah était venue à Mayotte pour découvrir les infrastructures de l'île

Le 20 septembre dernier, l'assemblée délibérante avait voté les signatures de deux conventions Cadre de Coopération avec les Régions Tadjourah et Ali Sabieh, dans le cadre de la coopération décentralisée pour l'année 2020, concrétisant de façon opérationnelle des partenariats initiés pour deux ans.

Le 21 avril 2021, le président du Conseil départemental Soibahadine Ibrahim Ramadani, accompagné du vice-président Mohamed Sidi et les deux présidents des régions de Tadjourah et Ali Sabieh, respectivement Omar Oussein Omar et Omar Waiss ont signé, par voie électronique et à distance, les conventions cadres de coopération *"pour appui respectif au développement et aux mises en œuvre des programmes nationaux"*. La cérémonie s'est tenue en présence de Charles-Henri Brosseau, conseiller diplomatique à la préfecture de Mayotte.

"L'ouverture de Mayotte au continent africain est symbolique à double titre, a souligné le président du Conseil départemental. Nous partageons d'abord une proximité géographique, et ensuite une culture commune liée à la francophonie et à la religion musulmane" a-t-il notamment souligné. De son côté, le président Omar Waiss a souligné « *qu'Ali Sabieh était prête à être un partenaire attentif dans toutes les actions. Nous nous félicitons de cet accord cadre, qui constitue une première du genre en République de Djibouti* ». Le président Omar Oussein Omar a dit « *sa grande joie de signer cette convention, aboutissement d'un long processus. Nous avons beaucoup de valeurs en commun et le Conseil régional attend beaucoup de ce partenariat* » qui contribuera aussi à renforcer le processus de décentralisation à Djibouti. Les actions seront organisées, selon les conventions signées, sur des échanges de bonne pratique dans les domaines sportifs et culturels, l'éducation et la formation professionnelle, les transports maritimes, la gestion des ports, le tourisme, l'eau potable, le reboisement, la santé et l'action sociale, l'amélioration des échanges commerciaux et économiques, l'appui et l'accompagnement institutionnel.

Les collectivités pourront s'engager, au travers d'annexes ou d'avenants, à être encore plus explicite en termes de solidarité ou de dialogue culturel, les listes n'étant pas limitatives ou exhaustives. Une délégation de Tadjourah était venue à Mayotte en juillet 2019 pour une découverte de l'île au lagon. Mayotte de son côté avait participé aux Jeux des Jeunes de l'Océan indien en 2018 avec une mission de prospection à Djibouti. La région d'Ali-Sabieh, située au sud-est de la République de Djibouti, occupe une superficie de 2 400 km2 avec une population estimée à 102 618 habitants. La région de Tadjourah est une subdivision du Djibouti située au nord du pays, avec une superficie de 7 300 km2 et une population estimée à 102 329 habitants, en 2019. La région est bordée par l'Éthiopie à l'ouest et l'Érythrée au nord/nord-ouest, la région d'Obock au nord-est, les régions de Dikhil et d'Arta au sud et par la mer à l'est.

FRANCE VOLONTAIRES

Échanges et solidarité internationale



Une politique souhaitée par l'exécutif

Dans le cadre des orientations politiques définies dans le plan de mandature 2015/2021 en matière de coopération régionale et de gestion des affaires européennes, l'idée principale d'*«ancrer davantage Mayotte dans son environnement régional et œuvrer pour sa reconnaissance internationale»* s'articule à travers des actions de coopérations dès 2019. Ainsi le 15 février 2019, une convention de partenariat est signée entre Soibahadine Ibrahim Ramadani, Président du Conseil départemental et l'association France Volontaires, représentée par Anne Korszuk. La signature de cette convention, donne l'opportunité de créer des missions de mobilités accessibles aux jeunes mahorais dans les pays de la zone Océan Indien dont l'objectif principal serait notamment de constituer un tremplin dans le parcours des volontaires. Ceci en raison des responsabilités attribuées lors de leurs missions, ainsi qu'à travers la création d'un réseau de contacts.

Le cadre d'intervention de France Volontaires

France Volontaires est la plateforme française des Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (VIES). Créée en 1963 par le Général de Gaulle sous le nom de l'Association Française des Volontaires du Progrès, l'association se transforme le 1er octobre 2009 en France Volontaires.Elle a pour but de permettre à de jeunes français de manifester leur solidarité à l'international, de participer à la coopération au développement et la promotion des engagements volontaires et solidaires à l'international. Opératrice du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, elle fédère des acteurs publics et associatifs impliqués dans la solidarité internationale autour d'une mission d'intérêt général. L'association est financée à hauteur de 75% par la Ministère des Affaires étrangères et européennes, 25 % par les collectivités territoriales et l'ONG. Elle recense à ce jour 249 Volontaires.

France Volontaires apporte son appui aux acteurs dans la construction des missions de volontariat de qualité. La plateforme favorise la production de connaissances et le plaidoyer pour faire reconnaître l'utilité sociale des volontariats. Elle assure également une mission de Prospective et un rôle d'Observatoire.

Volontaires, pourquoi pas vous ?

Contrairement à une idée reçue parfois tenace, volontariat n'est pas bénévolat. En effet, le Conseil départemental finance ces postes qui s'inscrivent pleinement dans sa démarche très active de coopération régionale. Alors suivez l'exemple de Didier Daniel, le 1er mahorais à s'être engagé, dès septembre 2019, en tant que Volontaire de solidarité internationale (VSI) à Maurice avec l'Antenne de France volontaires basée à La Réunion, en partenariat avec le Département de Mayotte comme chargé de mission - Web Content Manager.



2 VSI pour la Tanzanie ont récemment été recrutés : Nilda Chadhoulhi,*(notre photo)* comme chargée de communication à l'Association Franco-Zanzibarite ; elle a pris ses fonctions depuis le 15 avril 2021.

Faïza Said est recrutée comme chargée de mission culturelle à l'Alliance française de Dar-es- Salaam en Tanzanie.

Dans le cadre des 4 missions du dispositif France Volontaires, co-financées par le Conseil départemental de Mayotte, 2 sont pourvues en Tanzanie. Le Département est à la recherche d'un (e) candidat (e) pour le poste de directeur(trice) de projets pour l'Association Franco-Zanzibarite (AFZ) en Tanzanie à Zanzibar et le poste de web content manager pour Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI) à Maurice

Les différentes offres des missions pour la zone Afrique Australe et Océan Indien sont accessibles sur le site http://www.reseau-espaces-volontariats.org/Afrique-Australe-Ocean-Indien

FRANCE VOLONTAIRES
Echanges et solidarité internationale

MÉMOIRES DE CONFINEMENTS



Parce que nous avons vécu une période qui marquera l'histoire de notre territoire, de notre pays, les Archives départementales de Mayotte ont lancé un appel à témoignages. Confinement, déconfinement, couvre-feu, télétravail, chômage partiel, cours à la maison, distanciation physique, port du masque, gestes barrières... : depuis plus d'un an, notre quotidien s'est trouvé bouleversé à mesure de l'évolution de la situation sanitaire. Durant cette période d'incertitude, nous avons fait évoluer nos habitudes, déployé de nouveaux modes de fonctionnement, fait preuve de solidarité et d'entraide, mais aussi d'inventivité et souvent d'originalité. Parce que nous vivons toutes et tous ces moments dans des conditions bien différentes et, parfois, dans la douleur, il est essentiel d'en préserver les traces individuelles et de les mettre au regard des traces administratives qui seront collectées par les Archives départementales.

Vos témoignages peuvent revêtir des formes variées :

Des photographies (de l'extérieur, mais aussi de l'intérieur, votre décor quotidien), des vidéos, des dessins, des textes (journal de confinement, courrier, poèmes, billets d'humour, etc.), des enregistrements sonores ou musicaux,vos témoignages seront conservés pour la postérité. Ils pourront être consultés par des chercheurs et valorisés, par exemple sous la forme de livres, d'expositions ou de publications sur les réseaux sociaux.

Infos pratiques

Vous pouvez envoyer vos documents : par mail : archives.mayotte@cg976.fr / dcip@cg976.fr ou par courrier : Archives départementales – Conseil départemental, 8 rue de l'hôpital, BP 101, 97600 Mamoudzou Téléphone : 02 69 64 97 97

ÉCONOMIE BLEUE

Le Conseil départemental dévoile sa stratégie



Au terme de deux ans de travaux, avec notamment une réunion de démarrage en février 2020, le Conseil départemental a dévoilé le 13 avril les grandes lignes de sa stratégie de développement de l'économie bleue à Mayotte, lors d'un comité de pilotage mixant la visioconférence et le présentiel..

Le vice-président Mohamed Sidi, en charge de la coopération décentralisée et des affaires européennes, a introduit cette restitution en soulignant la qualité du travail accompli collectivement et en resituant les enjeux. *« Le développement de l'économie bleue constitue un levier de croissance durable et innovant pour l'Outre-mer. L'exploitation de ce qu'on appelle l'or bleu est devenue une nécessité tant dans les politiques européennes que dans les diverses stratégies mondiales »* a rappelé l'élu, indiquant que Mayotte se devait *« de s'inscrire dans cette dynamique. Notre démarche s'est inspirée de l'existant tout en valorisant les atouts et le potentiel de Mayotte, qui sont réels et reconnus unanimement ».* Cette démarche a notamment privilégié une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur, un diagnostic, des réunions thématiques (biodiversité, pêche, aquaculture, tourisme, loisirs…), plusieurs comités de pilotages avant cette restitution.

La stratégie de développement de l'économie bleue de Mayotte s'inscrit dans un ensemble de schémas directeurs et de documents fondateurs qui jettent les bases d'un développement organisé et harmonieux au service de la population. Elle est articulée avec d'autres documents de niveau national et régional, notamment le Document stratégique maritime du Bassin Sud océan indien (DSBM-SOI), le Schéma d'aménagement régional (SAR) de Mayotte avec son volet SMVM et avec des schémas sectoriels locaux : schéma de la mer, schéma du tourisme (SRDTL).

De grands objectifs et des actions opérationnelles

Le plan d'action présenté dégage de grands objectifs comme celui de conserver la place de Mayotte en tant que point chaud mondial de la diversité marine, de faire reconnaître par les instances internationales dont l'Unesco la qualité exceptionnelle de l'environnement marin de Mayotte, de bâtir un modèle d'exploitation du milieu marin spécifique et exportable ou encore d'étudier les opportunités que peut offrir le nouveau volcan sous-marin de l'Est de l'île. A chaque grand objectif, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, de la pêche, de l'aquaculture, de l'activité portuaire, des orientations sont assignées (ex : ambition de devenir une référence mondiale en matière d'aquaculture ou de conserver et valoriser la biodiversité littorale et marine) avec des actions ou initiatives concrètes (Définir l'effort de pêche acceptable au regard de la capacité des ressources halieutiques ou développer des activités de loisirs tournées vers la mer notamment la filière croisière par exemple). Ce sont au total 46 actions opérationnelles qui sont déclinées dans des domaines comme les activités portuaires, les énergies maritimes renouvelables ou les biotechnologies. Elles doivent permettre de développer plus qu'aujourd'hui l'économie bleue mahoraise. La question de la gouvernance a également été abordée avec à terme une direction dédiée, une instance de concertation pilotée par le Conseil départemental en lien avec l'Etat. Cette stratégie sur 10 ans entend construire la place de l'économie mahoraise dans la région Océan Indien, se démarquer par des avantages comparatifs propres à Mayotte, réaffirmer la place stratégique de Mayotte dans le canal du Mozambique et conjuguer création de richesse économique, sociale et préservation de l'environnement. Un programme ambitieux désormais dévoilé et qui sera au cœur du livret de bord départemental dans les années à venir.



RÉHABILITATION

Le quai n°1 du port se refait une beauté



Dans le cadre du projet de lancement des travaux de réhabilitation du quai n°1 du port de Longoni porté par le Conseil départemental, le Président Soibahadine Ibrahim Ramadani a participé à une rencontre relative à la présentation des infrastructures portuaires à rénover, en présence des différents partenaires, DEAL, Mayotte Channel Gateway, Suez Consulting, Socotec Mayotte, Maoré coordination Sécurité et Colas . La 1ère vice-présidente en charge du transport Fatima Souffou, le vice-président en charge de la coopération, Mohamed Sidi, ainsi que des techniciens de l'aménagement du port ont également pris part à cette rencontre. Principal port de commerce de l'île, celui de Longoni dispose de deux quais. Le projet de réhabilitation concerne le quai n°1 (mesurant 130m sur 29m), qui s'est dégradé depuis sa mise en service en 1992. S'agissant du développement économique, Mayotte entend occuper une place importante dans le monde des affaires, notamment au sein de son bassin régional. Améliorer les infrastructures, voire innover afin de mieux accueillir les navires prévus pour l'exploitation, et surtout les grues de forte capacité, s'avère essentiel. Les travaux ont débuté au mois d'avril. Le budget prévisionnel est estimé à 30 millions d'euros, cofinancé par le maître d'ouvrage, le Conseil départemental, à hauteur de 20% et l'Europe à 80% via les fonds FEDER. La fin du chantier est prévue autour du mois de décembre 2021.



Nasrane Bacar,
l'élite de l'athlétisme français

À 29 ans, l'athlète mahoraise aux potentialités et qualités physiques exceptionnelles fait désormais partie de l'élite de l'athlétisme français. Déterminée et à force de travail, elle est parvenue à se faire un nom. Médaillée d'or en 2019 à Miramas, elle remporte largement le championnat de France Élite en salle sur 60 mètres. Arrivée au sommet, Nasrane Bacar ne quittera plus le podium. Une prouesse qu'elle réalise en devenant Vice-championne de France Élite en salle sur 60 mètres deux fois de suite, à Liévin en 2020 et de nouveau à Miramas en février 2021. Cette année, elle réalise un chrono de 7″37. Un exploit, compte tenu des conditions et des contraintes sanitaires liées au Covid-19. Après trois années consécutives sur le podium sur 60 mètres indoor, cette ancienne militaire - Nasrane était engagée dans l'armée de terre durant 5 ans - est depuis 3 ans coach sportive en auto-entrepreneuriat. Un métier qu'elle a choisi car elle souhaite contribuer au bien-être des personnes.

Son parcours initial force l'admiration.

Repérée lors d'une compétition UNSS au collège, en 3ème, Nasrane Bacar intègre l'année suivante le CREPS de RCV Vichy pour pratiquer de l'athlétisme pendant près de 5 ans.

La native de Bandrélé à Mayotte rejoint ensuite le club de l'USPEG MARSEILLE ATHLÉTISME, SU AGEN, et évolue actuellement à l'US TALENCE depuis bientôt 4 ans.

Nasrane pratique de l'athlétisme au plus haut niveau depuis plus de 14 ans. Elle a obtenu 12 médailles Nationales dont 10 titres. Elle fut sélectionnée à trois reprises en équipe de France civile, et à 2 sélections en équipe de France militaire. Elle se fait notamment remarquer lors des Jeux des Iles de l'Océan Indien de 2015 où elle a décroché une médaille de bronze sur 100 mètres. Des performances qui l'amènent à légitimement postuler pour une intégration dans le collectif du relais 100 mètres en prévision des Jeux Olympiques de Tokyo prévus du 23 juillet au 7 août prochains. Nasrane n'oublie jamais ses origines et n'hésite pas à *« donner de sa personne »* pour aider ses compatriotes mahorais.

Sollicitée par la Délégation de Mayotte à Paris (DMP) en février 2020, elle a notamment participé bénévolement aux côtés d'un autre grand sportif mahorais Bavou Mohamad Loutoufi, ancien handballeur professionnel et coach sportif, à une opération intitulée *« sport, santé et convivialité ».*

Chaque semaine, pendant 5 mois, lors du 1er confinement, Nasrane proposait des rendez-vous sportifs sur les réseaux sociaux à la communauté mahoraise installée dans l'Hexagone, et bien évidemment aux étudiants isolés en particulier, *« une façon d'aider les gens à garder le moral »,* selon elle. Proche de la réalité que vivent les *« mahopolitains »* et afin d'entretenir les liens, ces séances sportives visaient à lutter contre le risque d'isolement, d'exclusion et l'expérience du confinement dans l'Hexagone. Une tâche dont elle s'est acquittée à merveille.

« Je n'oublie pas mes origines et je donne de ma personne pour aider mes compatriotes mahorais »



Yasmina Aouny,
écrivaine mahoraise, lauréate du concours «Écrire au féminin»

Après un Baccalauréat Economique et Sociale à Marseille en 2005, Yasmina Aouny a effectué un échange interculturel d'une année au Brésil, à Sao Paulo, avant d'entamer ses études universitaires. Elle décroche un Master II de Droit Européen et International à l'université de Grenoble ainsi qu'un Master de Sciences Economiques et Sociales à la Sorbonne. Elle rentre à Mayotte en 2012 où elle exerce la fonction de professeur de Sciences Economiques et Sociales.

Elle a su combiner entre sa profession et son engagement au sein de la société mahoraise en étant tout d'abord la porte-parole et secrétaire de l'association « Femmes Leaders de la vie publique à Mayotte ». Elle est aussi à l'initiative du cycle de rencontres entre femmes, intitulé « Mwonano », qui s'est déroulé entre septembre et décembre 2018.

Ambitieuse, elle est dirigeante associative, devenue la première femme présidente d'un club de football évoluant dans l'élite du football local (Abeille de Mtsamboro).

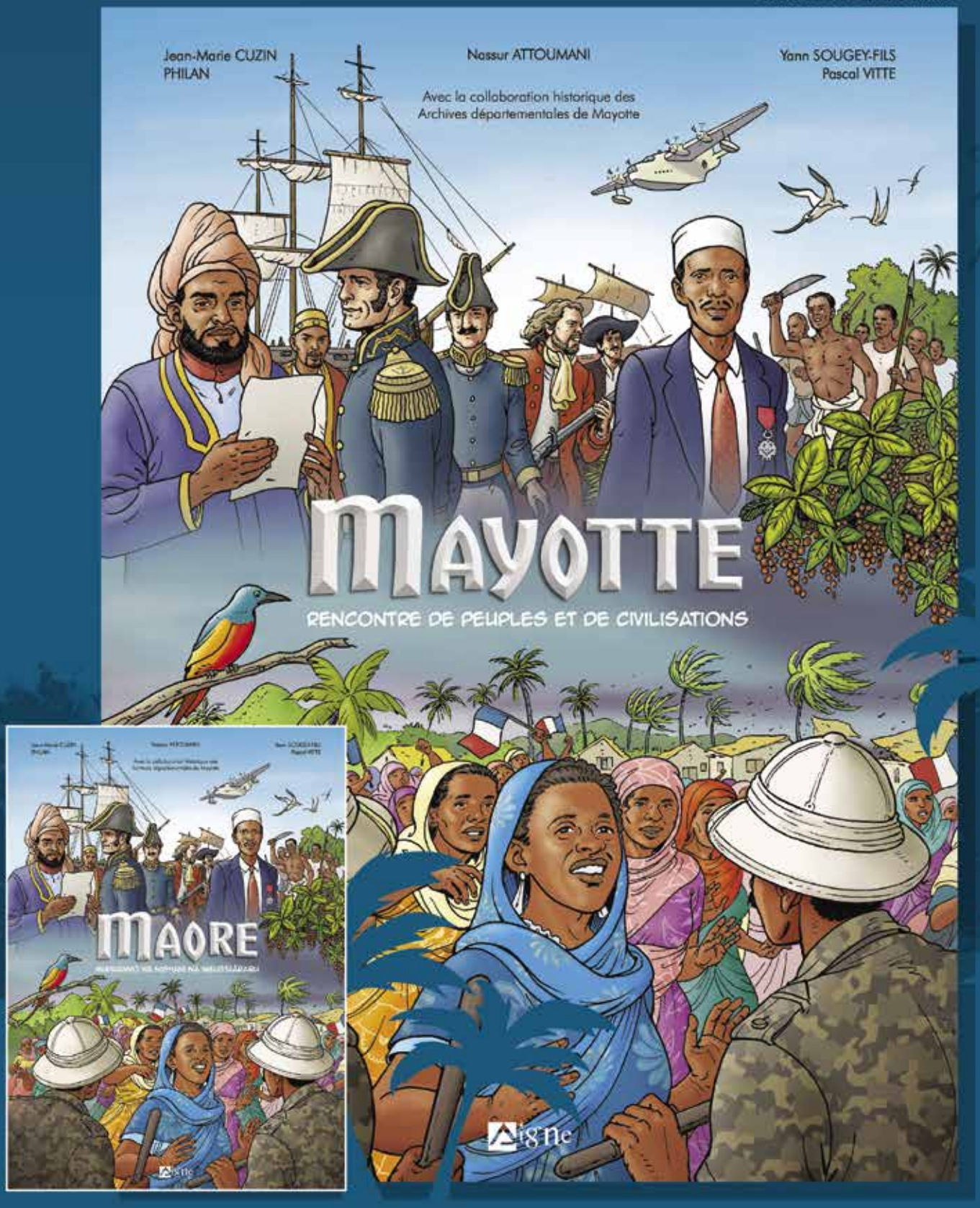
Passionnée de la littérature, elle sort son premier roman, « La Cause ». Celui-ci reçoit le premier prix de la première édition du concours «écrire au féminin», un événement inédit sur le territoire de Mayotte, destiné exclusivement aux femmes de Mayotte, organisé à l'initiative du Conseil départemental en partenariat avec la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (Préfecture) en 2020. Classé dans la catégorie Roman adulte, son livre sera publié prochainement.

« Je serai honorée, non seulement de partager mon expérience avec les futures candidates au concours littéraire, mais aussi de transmettre...»

BIENTÔT

UNE BANDE DESSINÉE SUR L'HISTOIRE DE MAYOTTE

DANS TOUTES LES LIBRAIRIES



Une collaboration entre le Conseil départemental, ses archives et les éditions du Signe, avec la volonté de contribuer à vulgariser l'histoire et à faire connaître l'identité de Mayotte, en direction notamment des jeunes. Par délibération du 9 juin 2019, le Département acquerra 6 000 exemplaires en direction des établissements scolaires. Un cahier de présentation des atouts de Mayotte (patrimoine, faune, flore, traditions…) permettra aux lecteurs et lectrices, où qu'ils soient, de découvrir notre île.